



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prévention

Question écrite n° 17034

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la sécurité aux abords de la tour Eiffel, à proximité du Champ de Mars. Ce lieu touristique, un des plus fréquentés de la capitale, entraîne par ces records d'affluence un sentiment d'insécurité, aussi bien pour ses visiteurs que pour les habitants et les riverains. Si la fréquentation touristique de Paris doit être encouragée, les mesures de sécurité aux abords des sites touristiques doivent être renforcées. En conséquence, elle lui demande de quels moyens il dispose pour endiguer ce sentiment d'insécurité, et prévenir les comportements de ceux qui nuisent à la tranquillité et à la sécurité des habitants et des visiteurs de la tour Eiffel.

Texte de la réponse

Avec 6 157 000 visiteurs au cours de l'année 2002, la tour Eiffel demeure le site touristique le plus visité de Paris. Cet édifice est géré par une société privée qui emploie dix agents de sécurité assurant quotidiennement la surveillance du site entre 9 heures et minuit. Le secteur de la tour Eiffel connaît une forte fréquentation en période estivale, lors des vacances scolaires et à l'occasion de festivités. Dans ces périodes, des attroupements propices aux agissements des voleurs « à la tire », de vendeurs « à la sauvette » et de mendiants se produisent systématiquement sur les lieux, créant un sentiment d'insécurité ressenti par les riverains et les touristes. Cependant, ce site sensible et attractif fait l'objet d'une vigilance particulière de la part des différents services de police présents sur le terrain. Ainsi, des équipes vététistes exercent chaque jour, de 7 h 30 à 23 h 30 des missions de surveillance sur cette aire d'initiative, de responsabilité et d'échange. Afin de les soutenir dans leur action, les fonctionnaires affectés à la vigie de la tour Eiffel, veillent en permanence à l'éloignement des personnes se livrant à la mendicité agressive, et depuis le 1er décembre 2002, des patrouilles équestres de la garde Républicaine surveillent ce site tous les après-midi. En outre, des effectifs de la brigade anti-criminalité de l'arrondissement ont été spécifiquement déployés sur ce secteur pour lutter contre les vols « à la tire » et les ventes « à la sauvette » qui y sont perpétrés. Indépendamment des interventions réalisées par ces policiers, des opérations de sécurisation sont régulièrement menées, associant des effectifs de la direction de l'ordre public et de la circulation et des unités des compagnies républicaines de sécurité. Enfin, dans le cadre du plan Vigipirate, des escadrons de gendarmerie et de militaires renforcent la sécurité du lieu. Les missions réalisées par ces services se révèlent efficaces et ont permis d'obtenir des résultats satisfaisants. Ainsi, depuis le début de l'année 2003, 785 procès-verbaux ont été établis et 72 personnes ont été interpellées. Parmi ces dernières, 17 ont été appréhendées pour vols « à la tire », 29 pour ventes à la sauvette et 20 pour infractions à la législation sur les étrangers. Enfin, les services de police locaux avisent immédiatement les agents des parcs et jardins de la Ville de Paris, chargés de la surveillance des espaces verts, afin d'interdire les jeux de ballons sur les pelouses du Champ de Mars.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17034

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3104

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4811